



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/23
14 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LE BUREAU DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (BNUA)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite au paragraphe 7 de la résolution 1268 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 15 octobre 1999, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Angola et d'y formuler mes recommandations quant aux mesures supplémentaires que le Conseil pourrait envisager de prendre pour promouvoir le processus de paix en Angola. Il porte sur l'évolution de la situation depuis octobre 1999.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

2. Au cours des derniers mois, la situation générale en Angola s'est trouvée profondément modifiée par suite du succès de la campagne militaire menée par le Gouvernement et dont l'effet a été le rétablissement de l'autorité de l'État dans le vaste territoire précédemment occupé par l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA). Les hostilités, qui se sont poursuivies dans plusieurs régions de l'Angola, ont continué de causer d'immenses souffrances au peuple angolais et ont provoqué la destruction de l'infrastructure du pays. L'escalade récente des combats en Namibie constitue également une source majeure de préoccupations.

3. Le Gouvernement a réaffirmé qu'il ne considérerait pas M. Jonas Savimbi comme un interlocuteur valable, dans la mesure où, par le passé, il avait eu pour coutume de ne pas honorer de bonne foi les engagements qu'il avait pris. Cependant, dans une déclaration prononcée le 11 novembre 1999, le Président José Eduardo dos Santos a annoncé que tous les partisans de Savimbi qui se rendraient aux forces gouvernementales seraient autorisés à mener des activités politiques. Il a également souligné que le Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe) demeurerait une base solide pour le processus de paix en Angola, et il a esquissé un programme d'action dont l'aboutissement serait la tenue d'élections législatives et présidentielles. Toutefois, les dates de ces élections n'ont pas été annoncées.

4. Entre-temps, le Gouvernement a continué de renforcer son action militaire sur le terrain et a poursuivi sa campagne d'isolement politique de l'UNITA. À cet effet, des consultations ont été engagées par le Gouvernement avec divers

pays, notamment ceux de la sous-région, dans le dessein de priver M. Savimbi de moyens de communication et de soutien logistique. Dans cette perspective, plusieurs réunions de haut niveau se sont tenues avec les représentants du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Namibie et de la Zambie, à propos des questions de sécurité le long de la frontière angolaise; ces réunions auraient abouti à un certain nombre d'arrangements et d'accords bilatéraux importants.

5. L'UNITA-Renovada est demeurée active à Luanda et dans certaines capitales de province; elle a lancé un appel pour que le groupe de M. Savimbi mette fin au conflit dès que possible et a instamment engagé ses partisans à capituler ou à se rallier au Gouvernement. En outre, l'UNITA-Renovada a réaffirmé la nécessité pour le Gouvernement de réactiver le processus de démobilisation des combattants de l'UNITA devant être intégrés dans le quatrième Corps des Forces armées angolaises dont la création est proposée.

6. Divers partis politiques et groupes confessionnels ont également lancé un appel à la reprise dès que possible du dialogue national et à la cessation des hostilités. À cette fin, un certain nombre de groupes politiques préconisent la tenue d'une conférence réunissant tous les partis politiques, et à laquelle seraient invitées à participer toutes les grandes personnalités politiques sans exclusive, en vue de trouver une solution durable au conflit angolais. L'Église catholique, qui jouit d'une vaste audience en Angola, et d'autres organisations non gouvernementales importantes ont également engagé à maintes reprises l'UNITA à déposer les armes et ont incité le Gouvernement à rechercher diligemment une solution politique. L'Église a également offert ses bons offices, sous réserve que les deux parties donnent leur accord. À l'issue de l'allocution prononcée par le Président dos Santos à l'occasion du Nouvel An, dans laquelle il indiquait que le Gouvernement était disposé à engager un dialogue avec tous les "interlocuteurs valables", le Front national pour la libération de l'Angola (FNLA) a demandé la convocation d'un forum national où tous les partis politiques examineraient les principaux problèmes auxquels est confronté le pays, en tant que première étape de l'instauration d'un dialogue national.

7. Peu après l'adoption, le 15 octobre 1999, de la résolution 1268 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai reçu une lettre du Ministre des relations extérieures de l'Angola (S/1999/1099, annexe), dans laquelle celui-ci réaffirmait la position de son gouvernement en ce qui concernait le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA). Le Ministre indiquait que le Bureau des Nations Unies en Angola devrait avoir pour mandat d'assurer la liaison entre le Gouvernement angolais et le Secrétaire général afin de permettre au Conseil de sécurité de suivre de près l'évolution de la situation en Angola dans les domaines de l'assistance humanitaire, du renforcement des capacités et du raffermissement des institutions nationales angolaises chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Dans la réponse que j'ai adressée au Ministre des affaires étrangères le 11 novembre 1999, je prenais note de la position du Gouvernement et je soulignais que le personnel des services organiques du nouveau Bureau s'acquitterait des tâches énoncées dans la résolution 1268 (1999) du Conseil. Je réaffirmais également que l'Organisation des Nations Unies était prête à contribuer à la promotion de la paix dans le pays et à la sécurité régionale. À l'heure qu'il est, le Secrétariat attend toujours une réponse du Gouvernement angolais sur la toute dernière version du

texte révisé de l'Accord sur le statut de la Mission relatif au BNUA, qui a été transmis au Ministre des affaires étrangères le 17 décembre 1999. Toutefois, le 12 janvier 2000, le BNUA a été informé que le Comité permanent du Conseil des ministres, présidé par le Président dos Santos, avait donné son aval à l'Accord sur le statut de la Mission et l'avait communiqué à l'Assemblée nationale pour approbation.

8. Le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola s'est rendu en Angola et dans d'autres pays d'Afrique australe en octobre 1999 pour y examiner les moyens d'améliorer la mise en application des mesures imposées à l'encontre de l'UNITA, énoncées dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil. Durant son séjour en Angola, le Groupe d'experts a eu des discussions très utiles avec des représentants du Gouvernement et les organisations concernées. Le Président du Comité, l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada, est arrivé le 8 janvier 2000 à Luanda pour s'y entretenir avec les autorités angolaises au sujet de l'effet des sanctions imposées à l'encontre de l'UNITA et examiner de nouvelles mesures propres à renforcer l'application du régime de sanctions.

9. Par ailleurs, le Secrétaire général de l'UNITA, Lukamba Paulo "Gato", a fait savoir dans un entretien qu'il a accordé à la presse en novembre 1999 que les membres russes de l'équipage d'un avion abattu par l'UNITA étaient en vie et détenus comme otages, et que l'UNITA serait disposée à les libérer pour des motifs humanitaires. L'Organisation des Nations Unies demeure profondément préoccupée par le sort de ces derniers et d'autres membres du personnel portés manquants en Angola et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir qu'ils soient libérés dans les délais les plus brefs.

III. ASPECTS MILITAIRES

10. Après l'offensive générale lancée par les forces armées angolaises en septembre 1999, le Gouvernement a progressivement rétabli son autorité dans les régions du centre, du nord et de l'est reprises à l'UNITA. Un certain nombre de bastions de l'UNITA – Bailundo, Mungo, Andulo et N'harea – sont tombés à l'issue d'une opération militaire décisive. Les forces armées angolaises poursuivent leur avancée dans la région des hauts plateaux de la région centrale. Elles viennent notamment de prendre le contrôle de la localité de Wako-Kungo (province de Cuanza Sul) que les troupes de l'UNITA menaçaient d'investir, et auraient saisi de grandes quantités d'équipements militaires ennemis.

11. Les troupes gouvernementales se sont simultanément déployées dans les provinces de Uige et Zaïre, qui sont considérées comme des zones névralgiques en raison de la forte présence de l'UNITA et de l'importance stratégique de la base logistique de Maquela do Zombo. Elles tenteraient actuellement de déloger les combattants de l'UNITA de ces régions et de la zone qui borde la frontière avec la République démocratique du Congo.

12. Les forces armées angolaises ont lancé une autre opération militaire au sud de Luena pour capturer les combattants de l'UNITA qui essaient de se regrouper dans la province de Moxico, près de la frontière zambienne. On rapporte de source gouvernementale que de nombreux rebelles se sont rendus et que leurs armes lourdes ont été récupérées. Les militaires angolais se sont également

emparés de Savate, dans la province méridionale de Cuando Cubango, et poursuivent leur offensive dans le sud-est du pays, où ils ont reconquis des villes importantes telles que Lucusse, Cangamba, Luimbala-Nguimbo et Cuangar (de nombreux combattants de l'UNITA, dont des gradés, se seraient rendus ou auraient été faits prisonniers). Des soldats des forces armées angolaises appuyés par les forces de sécurité namibiennes ont semble-t-il repris le contrôle de Jamba, dans la même province, ce qui permet à l'armée régulière de consolider ses positions et de contrôler à peu près la frontière méridionale. Selon la presse, les forces de sécurité namibiennes ont fermé la frontière dans la bande de Caprivi pour empêcher les combattants de l'UNITA de se replier en Namibie. Plusieurs civils ont été tués récemment dans la région, probablement par des éléments de l'UNITA. Il faut noter que les opérations militaires en cours le long des frontières orientale et méridionale de l'Angola ont tendance à déborder sur les territoires limitrophes de la Zambie et de la Namibie, où les réfugiés continuent à affluer, et que des bombardements et des tirs d'artillerie ont été signalés des deux côtés des frontières.

13. La vigoureuse offensive des forces armées angolaises dans la région des hauts plateaux et dans l'est du pays a porté un rude coup aux rebelles, qui se sont vus obligés de recourir à des tactiques de guérilla. Les forces armées angolaises affirment avoir capturé ou éliminé plus de 40 % des combattants de l'UNITA et avoir découvert où se trouvait M. Savimbi. Mais, selon ses dirigeants, l'UNITA s'est retirée de Bailundo avec ses équipements lourds pour des raisons strictement stratégiques, et a réinstallé son quartier général à Sautar, à 200 kilomètres à l'est d'Andulo.

14. Pendant ce temps, apparemment, les conditions de sécurité s'amélioreraient dans le nord-est de l'Angola. La ville de Malanje a été reprise par les forces armées angolaises après le long siège de l'UNITA. La route qui relie Malanje et le bassin du Cuango a été rouverte, malgré les attaques sporadiques de l'UNITA contre les convois de l'armée régulière. Les principales zones diamantifères des provinces de Lunda Norte et Lunda Sul sont sous la protection des forces armées angolaises et de sociétés de sécurité privées, et les routes y sont donc relativement sûres. L'UNITA ne se manifeste guère, en dehors des quelques actes de banditisme et des attaques perpétrées par des petites bandes de combattants qui refluent de la région des hauts plateaux. La situation est également calme depuis maintenant assez longtemps dans le sud du pays et dans une grande partie de la province de Cuanza Sul, où les attaques et embuscades de l'UNITA ont beaucoup diminué depuis le début de l'offensive des forces armées angolaises dans les hauts plateaux de la région centrale. Autrefois réputée dangereuse, la route qui relie Luanda à Sumbe et Lobito est maintenant relativement sûre. Les conditions de sécurité se sont également améliorées dans le nord de la province de Huila depuis que les forces armées angolaises ont mené leur offensive avec succès. Cependant, des ONG locales ont récemment accusé certains militaires de graves atteintes aux droits de l'homme et notamment d'avoir tué des paysans soupçonnés d'être des sympathisants de l'UNITA dans les provinces de Lunda Sul et Malanje.

IV. LA QUESTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

15. Selon certaines informations, l'intensification des opérations militaires et la précarité persistante des conditions de sécurité partout dans le pays ont

/...

donné lieu à de nombreuses atteintes aux droits de l'homme. Mais comme l'Angola a fermé une grande partie de son territoire au personnel de l'ONU, on ignore à peu près tout du traitement réservé aux populations et aux ex-combattants dans les zones récemment reprises à l'UNITA par les forces gouvernementales. D'après les journaux, l'UNITA commettrait de très nombreuses exactions, mais faute d'informations fiables, ces nouvelles ne peuvent être confirmées. Il semble bien néanmoins que certains militaires, ceux de l'UNITA et d'autres, pillent les récoltes et détruisent des biens.

16. Face au durcissement du conflit et avec le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones jusqu'alors contrôlées par l'UNITA, les Angolais s'interrogent maintenant sur ce qu'il convient de faire pour promouvoir le processus de démocratisation dans leur pays. C'est dans le cadre de ce débat que la Division des droits de l'homme de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola a poursuivi ses activités en étroite coopération avec le Gouvernement, les institutions de l'État et la société civile. Plusieurs projets de renforcement des capacités associant l'ONU, divers ministères, les institutions de l'État, des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles étaient déjà prêts dès la fin de 1999. Ils sont maintenant en cours d'exécution, avec la collaboration de l'organisation non gouvernementale irlandaise Trocaire et avec le soutien des pays donateurs. La justice et la police angolaises manquent de moyens humains et matériels. Les personnels sont mal payés, les lois sont périmées et la formation est insuffisante. La Division des droits de l'homme a donc axé ses activités sur la formation des procureurs et des juges, l'amélioration des infrastructures, l'accès des citoyens à la justice et aux procédures judiciaires, et la réforme législative. Mais le projet de formation des policiers proposé par l'ONU attend toujours le feu vert des autorités angolaises. Par ailleurs, dans le cadre de son programme pour les établissements pénitentiaires, la Division des droits de l'homme a été amenée à s'occuper de questions d'ordre juridique et des conditions de détention. Ce dernier programme est d'autant plus indispensable que les conditions de détention sont déplorablement et que les détenus attendent parfois la tenue de leur procès pendant quatre ans. La formation de conseillers angolais aux droits de l'homme et l'appui aux avocats angolais figurent également parmi les projets de la Division des droits de l'homme.

17. Le personnel de la MONUA a été relocalisé à Luanda au début de 1999. Depuis cette date, la Division des droits de l'homme a dû cesser toute activité à l'extérieur de la capitale angolaise, sauf dans la province de Benguela où elle a ouvert des centres pour les droits de l'homme. Elle a aussi effectué des missions d'évaluation à Sumbe (province de Cuanza Sul) et Huambo, et s'est récemment rendue dans plusieurs autres provinces pour trouver de nouveaux projets et élargir ses activités. Pour sa part, le Gouvernement a identifié six provinces où l'action en faveur des droits de l'homme doit être engagée en priorité en 2000.

18. Bien que l'État de droit se renforce peu à peu grâce aux efforts conjugués de la Division des droits de l'homme, du Gouvernement angolais et de la société civile, les problèmes restent nombreux. La liberté d'expression est très menacée. Les journalistes qui osent s'exprimer sur des questions dites sensibles sont traînés devant les tribunaux. La presse s'est largement fait l'écho du cas du journaliste angolais Rafael Marques, arrêté le 16 octobre 1999,

détenu au secret pendant plusieurs jours puis placé en détention provisoire avant d'être libéré sous caution. Bien que les incidents de ce genre favorisent l'autocensure, certains journaux et quelques associations de la société civile ont continué à s'exprimer ouvertement sur un certain nombre de questions importantes comme les activités des militants de la paix, la corruption, l'incurie économique, la conscription forcée et la nécessité du dialogue et de la réconciliation. Il est certain que la lutte constante contre toutes les violations des droits de l'homme et l'amélioration de la situation dans ce domaine ne manqueraient pas d'améliorer la situation globale dans le pays.

V. ASPECTS HUMANITAIRES

19. La situation humanitaire demeure précaire dans le pays du fait de la poursuite des activités militaires; l'insécurité est généralisée dans plusieurs régions de l'Angola et le relèvement des infrastructures et services économiques et sociaux est perturbé. La population civile touchée par la guerre représenterait 3,7 millions de personnes, dont près de 2 millions sont des personnes déplacées. Du point de vue de l'indice du développement humain, l'Angola, qui occupait la 156e place en 1998, a reculé à la 160e en 1999. Quarante-deux pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale grave ou modérée et, s'ils survivent, auront sans doute des problèmes de santé par la suite. La production agricole pour l'an 2000 ne permettra pas de satisfaire les besoins de la population.

20. La situation humanitaire d'un tiers de la population angolaise, qui vit dans des zones inaccessibles, reste inconnue. L'extension de l'administration de l'État aux secteurs naguère contrôlés par l'UNITA devrait faciliter l'accès à toutes les populations vulnérables. L'amélioration des conditions de vie dans ces secteurs pourrait poser un véritable défi au Gouvernement angolais et à la communauté internationale.

21. Le climat de sécurité a sérieusement entravé les opérations humanitaires internationales en Angola. Les organismes humanitaires ont dû avoir recours à des opérations de transport aérien onéreuses pour pouvoir se rendre dans les capitales provinciales, mais sont souvent dans l'impossibilité d'atteindre d'autres localités. Ces derniers mois, le nombre des incidents dus à des mines terrestres a augmenté de manière spectaculaire. Entre janvier et novembre 1999, 409 civils, dont la plupart des femmes qui se rendaient aux champs ou en revenaient, ont été les victimes de mines terrestres. Les opérations de déminage ont marqué le pas depuis que les donateurs ont suspendu leur aide à ce programme en raison de l'état de guerre. Or, il est d'une importance cruciale qu'un appui international lui soit apporté afin de garantir la reprise dans de bonnes conditions de sécurité des activités agricoles et commerciales. À défaut, seuls les innocents seront pénalisés. Les ressources qui devraient être réunies dans le cadre de l'appel commun des Nations Unies en faveur de l'Angola s'élèvent à 258 millions de dollars. Il faut espérer que la communauté des donateurs répondra généreusement à cet appel.

VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

22. Au cours du dernier trimestre de 1999, de graves difficultés macroéconomiques ont continué d'hypothéquer l'économie angolaise, ce qui

/...

a entraîné la chute de tous les indicateurs économiques de base. En novembre, le taux annuel d'inflation avait atteint 335,3 %, tandis que la valeur de la monnaie nationale continuait de baisser, en dépit des efforts faits par le Gouvernement pour égaliser les taux de change officiel et parallèle. La récente augmentation des prix du pétrole est un fait nouveau positif pour le pays, mais la poursuite du conflit détourne naturellement une proportion de plus en plus importante des ressources nationales vers l'effort de guerre. Le Rapport sur le développement humain, 1999¹ a indiqué que, pendant la période de paix relative que l'Angola a connue de 1996 à 1998, l'indice de développement humain avait eu tendance à augmenter, avant de baisser légèrement avec la reprise de la guerre.

23. La reprise du conflit en décembre 1998 a amené le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), comme les autres programmes et organismes des Nations Unies, à réduire ses activités opérationnelles. En particulier, le PNUD a dû supprimer deux programmes importants, à savoir l'appui à la réinsertion des ex-combattants et la formation professionnelle des soldats démobilisés. Un troisième programme national, le programme de relèvement communautaire et de réconciliation nationale, a dû être réorienté sur les régions sûres du pays. Face à l'augmentation du nombre des incidents liés aux mines, le PNUD a maintenu son rôle de sensibilisation à l'appui du maintien du programme antimines, en l'axant sur les campagnes de sensibilisation au danger des mines et au traitement des données recueillies.

24. Si, comme on l'a vu plus haut, certains programmes ont dû être réduits, le PNUD en a lancé de nouveaux pour aider le Gouvernement à résoudre les problèmes les plus graves, comme celui du nombre préoccupant des personnes déplacées. En particulier, le PNUD a lancé un nouveau projet à l'appui de la réinsertion des groupes vulnérables dans certaines provinces, afin d'aider à combler le vide entre les activités de secours, de reconstruction et de développement. En outre, le PNUD envisage de continuer d'aider le Gouvernement à exécuter des projets de développement à long terme. À cet égard, il a proposé l'élaboration du rapport national sur le développement humain de 1999 axé sur le rôle de la société civile dans l'amélioration du développement humain.

VII. ASPECTS ADMINISTRATIFS

25. Comme suite à l'intention exprimée par le Gouvernement angolais d'acquérir certains des actifs de la MONUA, le Président dos Santos et mon ancien Représentant spécial pour l'Angola ont créé une commission mixte chargée de superviser la liquidation de la Mission. À la suite d'une réunion de la Commission mixte tenue le 13 mars 1999 et au bout de longues négociations, le Gouvernement a proposé à l'Organisation des Nations Unies, le 11 novembre, d'acheter des actifs de la MONUA pour un montant approximatif de 8,3 millions de dollars. Cette offre a été confirmée le 6 décembre 1999. Avant que la vente ne soit effective, le Gouvernement a demandé que l'on procède à une deuxième vérification des actifs et de la documentation y relative. Ce processus est à présent entré dans sa phase finale et la vente des actifs de la MONUA aux autorités angolaises devrait être accomplie à la fin du mois de janvier 2000.

26. En ce qui concerne les questions liées aux deux appareils des Nations Unies (UN806 et UN806A), qui ont été abattus dans la région centrale de l'Angola en décembre 1998 et janvier 1999, les représentants de la MONUA ont rencontré les

/...

autorités militaires angolaises à Huambo, le 17 décembre 1999, afin de coordonner le retour des équipes des Nations Unies sur les sites des accidents, compte tenu du climat de sécurité dans le secteur. Un accord a été conclu pour envoyer une mission de reconnaissance sur les deux sites dans le courant du mois de janvier.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

27. L'Assemblée générale, par sa résolution 53/228 du 8 juin 1999, a ouvert un crédit de 7,4 millions de dollars au titre de la liquidation de la MONUA du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires m'a également autorisé à engager des dépenses d'un montant de 5,3 millions de dollars pour assurer les ressources supplémentaires nécessaires en vue du maintien de personnel civil et de personnel militaire au-delà des dates limites prévues pour le retrait et la liquidation. J'ai également l'intention de demander à l'Assemblée, à la reprise de sa cinquante-quatrième session, d'approuver l'ouverture d'un crédit correspondant à ce montant supplémentaire et sa mise en recouvrement. Au 31 décembre 1999, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MONUA s'élevait à 91,3 millions de dollars. À la même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,5 milliard de dollars. S'agissant des montants prévus pour la création du BUNUA, j'ai également obtenu, au titre du budget-programme, les ressources nécessaires jusqu'au 15 avril 2000.

IX. OBSERVATIONS

28. La prolongation du conflit en Angola et le risque qu'il s'étende aux pays voisins restent une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. De toute évidence, l'UNITA est la principale responsable de la situation actuelle. Son refus de s'acquitter des obligations que lui imposent le Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe), et notamment de démilitariser ses forces et de permettre l'extension de l'administration de l'État à tout le pays, a précipité la reprise généralisée des hostilités.

29. À l'issue d'une grande offensive militaire déployée dans l'ensemble du pays ces derniers mois, le Gouvernement angolais a progressivement rétabli son autorité sur des zones tenues jusque-là par l'UNITA, notamment sur les bastions que celle-ci possédait dans les hautes terres centrales. Une certaine stabilité a ainsi été instaurée dans plusieurs régions.

30. Cela étant, les problèmes humanitaires, qui touchent un nombre croissant de personnes vulnérables, demeurent tout à fait alarmants. On espère vivement que l'extension de l'administration de l'État à des zones précédemment tenues par l'UNITA facilitera l'accès aux populations dans le besoin. J'engage la communauté internationale à répondre aussi généreusement que possible à l'Appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de 2000. Le processus de démocratisation et le respect des droits de l'homme n'en demeureront pas moins des jalons fondamentaux pour la normalisation de la vie du pays et la poursuite d'un processus efficace de réconciliation nationale.

31. J'espère sincèrement que l'accord sur le statut de la mission se concrétisera sans délai afin que le BUNUA puisse commencer à remplir les fonctions que lui a assignées le Conseil de sécurité dans sa résolution 1268 (1999) du 15 octobre 1999. En attendant, le Secrétariat achève le processus de sélection du chef et du personnel d'appui du BUNUA. Par ailleurs, comme le savent déjà les membres du Conseil, j'ai nommé M. Ibrahim Gambari du Nigéria Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé plus particulièrement de la situation en Angola.

32. En fin de compte, seule une solution politique peut contribuer au rétablissement d'une paix et d'une sécurité durables en Angola. C'est dans cet esprit que je me suis félicité des récentes indications selon lesquelles les autorités angolaises continuaient de voir dans le Protocole de Lusaka une base valable pour le processus de paix. Je demande très instamment à l'UNITA de démontrer de manière convaincante sa volonté de remplir les obligations que lui imposent le Protocole de Lusaka et d'oeuvrer à une authentique réconciliation nationale. Il faut espérer que l'évolution de la situation en Angola offrira de nouvelles possibilités d'engager un dialogue entre toutes les parties qui mènera à la paix et à la réconciliation nationales durables que le peuple angolais appelle de ses vœux après tant d'années de souffrance. L'ONU se féliciterait d'une telle issue et serait prête, si les parties le souhaitaient, à jouer un rôle actif dans la poursuite de ce processus.

Note

¹ New York : Oxford University Press pour le Programme des Nations Unies pour le développement, 1999.
